

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ESTHETICIEN SOCIAL : ACTIVITES PROFESSIONNELLES
D'APPRENTISSAGE : DEMONSTRATION ET CONSEIL**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 955126 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 901 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

ESTHETICIEN SOCIAL : ACTIVITES PROFESSIONNELLES D'APPRENTISSAGE : DEMONSTRATION ET CONSEIL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans divers milieux professionnels (milieu hospitalier, maison de repos...), en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, d'effectuer, pour des bénéficiaires souffrant de troubles physiques, psychologiques et/ou sociaux, des démonstrations de soins esthétiques adaptés, et de conseiller les bénéficiaires pour la construction et le maintien d'une image positive de soi.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ de mises en situation professionnelle proposées par le chargé de cours et susceptibles d'être rencontrées au sein de différents milieux médico-sociaux,

pour des bénéficiaires fragilisés, présentant différents types de souffrance physique, psychologique ou sociale : vieillissement pathologique, perte d'autonomie, maladies invalidantes, handicap, deuil, isolement, exclusion,

en toute autonomie d'exécution et de décision opérationnelle,

- ◆ identifier les informations à collecter, utiles dans une perspective de prise en charge globale du bénéficiaire ;
- ◆ proposer différentes attitudes et comportements à adopter pour entrer en contact avec le bénéficiaire, établir une relation humaine appropriée et convenir d'un projet de soins avec lui;
- ◆ déterminer les limites de la prise de son intervention auprès du bénéficiaire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ identifier les informations utiles à la prise en charge globale du bénéficiaire, à transmettre à l'équipe ;

- ◆ repérer et décrire les règles de déontologie, les limites de la profession et les attitudes et comportements à adopter dans le respect de ces règles ;
- ◆ concevoir, proposer et organiser la mise en place des soins esthétiques visant à améliorer le bien-être du bénéficiaire, en veillant à son confort tout au long de la prestation ;
- ◆ concevoir et réaliser une intervention de soins esthétiques adaptés aux troubles de la peau/des phanères et au bénéficiaire ;
- ◆ adapter les techniques aux contextes de travail, et utiliser matériel et produits d'une manière appropriée ;
- ◆ justifier cette intervention en référence, le cas échéant, à des notions de pathologie et de techniques spécifiques de soins esthétiques ;
- ◆ respecter les règles liées à la sécurité et la protection des personnes, à l'hygiène, à l'ergonomie et la manutention ainsi qu'à la protection de l'environnement.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UE « *Esthéticien social : notions de psychologie, de communication et de déontologie* » et « *Esthéticien social : techniques et réalisation de soins esthétiques adaptés* ».

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,
dans une situation réelle pratique,
dans un temps imparti,
en autonomie d'exécution et de décision opérationnelle pour toutes les tâches,
dans une perspective de prise en charge d'au moins deux personnes souffrant de troubles différents (physiques, psychologiques et/ou sociaux ...),

- ◆ de collecter auprès de l'équipe les informations utiles, et lui transmettre toute information pertinente pour la prise en charge du bénéficiaire ;
- ◆ d'entrer en contact, établir et maintenir une relation humaine appropriée avec chacun des bénéficiaires ;
- ◆ de donner des conseils adaptés pour le bien-être, la construction et le maintien d'une image positive de soi ;
- ◆ de donner des conseils adéquats en matière d'application de produits cosmétiques, de pose d'accessoire(s) ou d'artifice(s), de maquillage et de massage ;
- ◆ de faire la démonstration d'au moins deux techniques (pose d'accessoire(s) ou d'artifice(s), maquillage et massage) adaptées aux bénéficiaires ;
- ◆ de planifier un atelier.

Il sera tenu compte des **critères** suivants :

- ◆ l'adéquation de la relation et de la communication

- les techniques de communication verbale et non verbale sont adaptées au profil de bénéficiaire, à ses besoins et souhaits ;
- la communication avec l'équipe médico-sociale est établie adéquatement ;
- la relation avec le bénéficiaire est maintenue tout au long de la prestation professionnelle ;
- ◆ la pertinence de l'analyse
 - les éléments pertinents du contexte ont été repérés ;
 - la proposition de soin esthétique (démonstration, conseil) est appropriée aux besoins du bénéficiaire (fiche diagnostique, fiche client, fiche conseil...) ;
 - les limites de la prise en charge du bénéficiaire sont fixées en fonction des prérogatives professionnelles ;
- ◆ la rigueur de la démarche
 - l'organisation des soins esthétiques (démonstration, conseil) est efficace (préparation du poste de travail, du matériel, gestion rationnelle des produits) ;
 - le matériel et les produits sont utilisés de manière appropriée ;
 - les techniques de soins esthétiques sont adaptées aux contingences (contre-indications, contraintes de lieu, de temps) ;
- ◆ la conformité de la prestation
 - le choix de démonstrations (d'application produits cosmétiques, de pose d'accessoire ou d'artifice, de maquillage, de massage) est adapté aux besoins du bénéficiaire ;
 - les démonstrations (d'application de produits cosmétiques, de pose d'accessoire ou d'artifice, de maquillage, de massage) sont correctement effectuées ;
 - les conseils pour le bien-être, la construction et le maintien d'une image de soi positive sont adaptés aux bénéficiaires ;
 - les conseils en matière d'application de produits cosmétiques, de pose d'accessoire ou d'artifice, de maquillage, de massage sont adaptés aux bénéficiaires ;
 - la planification des ateliers « bien-être » est efficace (logistique, déroulement des ateliers) ;
- ◆ le respect des règles professionnelles.
 - les règles liées à la sécurité, à l'hygiène, à l'ergonomie, à la protection de l'environnement sont respectées ;
 - les règles liées à la déontologie du lieu de travail sont respectées (respect du secret médical partagé) ;
 - la protection et le confort du bénéficiaire sont assurés tout au long de la prestation.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation et de dextérité : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel propre aux soins et la maîtrise gestuelle ;
- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

dans des situations réelles pratiques,

dans une perspective de prise en charge orientée vers le conseil et la démonstration pour des personnes souffrant de troubles différents (physiques, psychologiques et/ou sociaux ...),

- ◆ de collecter les informations utiles auprès de l'équipe médico-sociale dans une perspective de prise en charge globale du bénéficiaire ;
- ◆ d'entrer en contact et d'établir une relation humaine avec le bénéficiaire ;
- ◆ de déterminer et respecter les limites de la prise en charge du bénéficiaire ;
- ◆ de conseiller les produits cosmétiques adéquats aux troubles de la peau et des phanères
 - en analysant l'état de la peau et des phanères (ongles, poils) du bénéficiaire
 - identification d'une infection/anomalie des phanères,
 - identification des effets de la chimiothérapie/radiothérapie/immunothérapie sur la peau et les phanères,
 - en prenant connaissance des effets secondaires des traitements sur la peau/les phanères
 - en sélectionnant les produits cosmétiques adéquats en fonction du soin choisi
 - choix des produits cosmétiques en fonction des caractéristiques du bénéficiaire, des composantes du produit,
 - suggestion de produits adaptés,
 - explication des modes d'application du produit,
 - en adaptant le choix et l'utilisation des produits en fonction des résultats
 - remplacement du produit si incompatibilité ou intolérance constatée,
 - proposition d'alternatives possibles.
- ◆ d'orienter à l'acquisition d'une prothèse capillaire et à l'acquisition et à la pose d'accessoires
 - en orientant le bénéficiaire vers des spécialistes des prothèses capillaires
 - identification des besoins du bénéficiaire en matière de prothèse capillaire : types, caractéristiques, avantages et inconvénients, gamme de prix...,
 - communication adaptée,
 - en répertoriant les types d'accessoires et en proposant l'accessoire approprié en fonction de la saison, de l'âge du bénéficiaire, de son style, de la durée du traitement...
 - identification des besoins du bénéficiaire en matière d'accessoires,
 - sélection des accessoires en fonction du bénéficiaire (âge, style, moyens financiers) et en fonction du contexte (saison, durée du traitement),
 - explication des avantages et les inconvénients de chaque accessoire sélectionné,
 - développement de la créativité personnelle ;
 - en faisant une démonstration à la pose d'accessoires :
 - soutien du bénéficiaire, stimulation de sa confiance en lui-même,
 - application des techniques de pose d'accessoires en expliquant pas à pas les étapes de la procédure ;
- ◆ de favoriser la construction ou le maintien d'une image positive de soi
 - en donnant des conseils de maquillage, d'artifice :

- explication de l'importance des soins esthétiques pour le confort physique, la construction et la restauration de l'image de soi, pour un bien-être relationnel axé sur le toucher,
 - analyse de la relation entre les effets secondaires des traitements médicaux sur le physique du bénéficiaire et la dégradation de l'image de soi qui en résulte,
 - conseils de maquillage adéquats adaptés à la construction d'une image de soi positive,
- en faisant une démonstration
 - application des techniques de réalisation du maquillage « bonne mine » et d'artifice adaptées à la construction et/ou au maintien d'une image de soi positive,
- ◆ de relayer auprès de l'entourage les informations nécessaires à une prise en charge esthétique favorisant la détente du bénéficiaire
 - en donnant des conseils de massage et en faisant une démonstration
 - explication de l'intérêt du massage bien-être et l'importance du toucher,
 - sélection du type de massage adéquat aux besoins du bénéficiaire (peau sèche et fragilisée),
 - application de la technique de massage adéquate en expliquant pas à pas les étapes de la procédure.
- ◆ d'organiser et dispenser des ateliers de conseils beauté et bien-être (maquillage, image positive de soi...)
 - en planifiant les ateliers en fonction des bénéficiaires, en tenant compte de leur profil psychologique, physique, mental et environnemental, et de leurs besoins,
 - en organisant le lieu d'accueil et en utilisant la technique d'accueil la plus adéquate,
 - en faisant une démonstration
 - application des techniques de réalisation du soin esthétique et explication pas à pas des étapes de la procédure,
 - en donnant des conseils beauté et bien-être (maquillage,...) personnalisés aux bénéficiaires concernés
 - stimulation de la confiance en soi, d'une perception positive de sa propre image,
 - sélection des conseils appropriés en fonction du profil du bénéficiaire,
 - en organisant des ateliers de conseil beauté et bien-être (maquillage,...)
 - identification des besoins et des attentes du bénéficiaire,
 - gestion du déroulement des ateliers en tenant compte des contraintes (budget, ressources, lieu d'accueil, timing...),
 - information à l'équipe médico-sociale par rapport aux bienfaits des soins esthétiques prodigués et de l'état général de santé des bénéficiaires par rapport aux traitements médicaux en cours,
- ◆ de respecter les règles professionnelles.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'expliciter et de négocier les termes des contrats de stage entre les divers intervenants ;
- ◆ de transmettre aux intervenants les critères d'évaluation ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les structures d'accueil ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir le lien entre les contenus de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de permettre à l'étudiant de se situer face aux axes essentiels de la formation et de l'amener à une plus grande autonomie d'action en collaboration avec la personne de référence au sein de l'équipe structurée ;
- ◆ d'aider l'étudiant à approfondir et à élargir sa réflexion, ainsi qu'à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles ;
- ◆ de préciser à l'étudiant les consignes relatives à l'évaluation ;
- ◆ de superviser l'étudiant par la confrontation de l'expérience de stage de l'étudiant avec d'autres (étudiants, chargé de cours) et d'évaluer son apprentissage ;
- ◆ d'accompagner l'étudiant dans son auto-évaluation en gardant une perspective évolutive.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

a. Etudiant : 80 périodes

Code U : Z

b. Encadrement du stage

7.1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants, de maximum 12 étudiants.</u>
Encadrement des activités professionnelles d'apprentissage : démonstration et conseil.	PP	O	20
Total des périodes			20